

Les frais d'hospitalisation comprennent les frais de séjour, le forfait pour acte technique de 18 € et le forfait journalier. **Ces frais sont pris en charge, selon les cas, par les caisses de sécurité sociale, l'Aide Médicale Etat, les mutuelles, la CMUC, ou le patient.**

TARIFS PAR JOUR D'HOSPITALISATION

(à compter du 01/07/2018)

CHAMBRE PARTICULIERE de 25 € à 70 €

Consultez votre mutuelle pour une éventuelle prise en charge

Le FORFAIT JOURNALIER de 20 € n'est pas compris dans le prix de journée.

Si vous bénéficiez d'actes médicaux d'un montant supérieur ou égal à 120 € se rajoute, à votre charge, un **Ticket Modérateur Forfaitaire de 18 €**.

SERVICES	PRIX DE JOURNEE (FJ non compris)	TICKET MODERATEUR (Part mut, CMUC ou payant) (FJ compris)
MEDECINE - MATERNITE - PEDIATRIE	917,62 €	183,52 €
NEONATOLOGIE	1 469,55 €	293,91 €
U.H.T.C.D.	931,95 €	186,39 €
CHIRURGIE - GYNECOLOGIE CHIRURGICALE	1 113,56 €	222,71 €
REANIMATION	1 962,14 €	392,43 €
SURVEILLANCE CONTINUE	1 469,55 €	293,91 €
HOPITAL DE JOUR MEDECINE - PEDIATRIE	882,55 €	176,51 €
CHIRURGIE AMBULATOIRE	1 012,70 €	202,54 €
SSR POLYVALENT	434,56 €	86,91 €
SSR GERIATRIQUE	608,19 €	121,64 €
EVC - EPR	795,00 €	159,00 €
SMUR par 30 mn	531,00 €	185,85 €

Si vous êtes assuré(e) social(e) et n'avez pas de mutuelle, une partie des frais d'hospitalisation (ticket modérateur) restera à votre charge ainsi que le forfait journalier.

Si vous n'êtes pas assuré(e) social(e) et ne pouvez pas
bénéficier de l'AME,
l'intégralité des frais d'hospitalisation est à votre charge.

Les agents du Bureau des Admissions sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

D
.
H
O
S
P
I
T
A
L
S
A
T
I
O
N

F
R
A
I
S